VOL. VII. MANITOBA. No. 15.

LE METIS

DIEU ET MON DROIT.

REDIGE PAR UN COMITE DE REDACTION. | SAINT BONIFACE, JEUDI, 6 SEPTEMBRE, 1877.

GEO. WOODS & CO.'S PARLOR ORGANS.

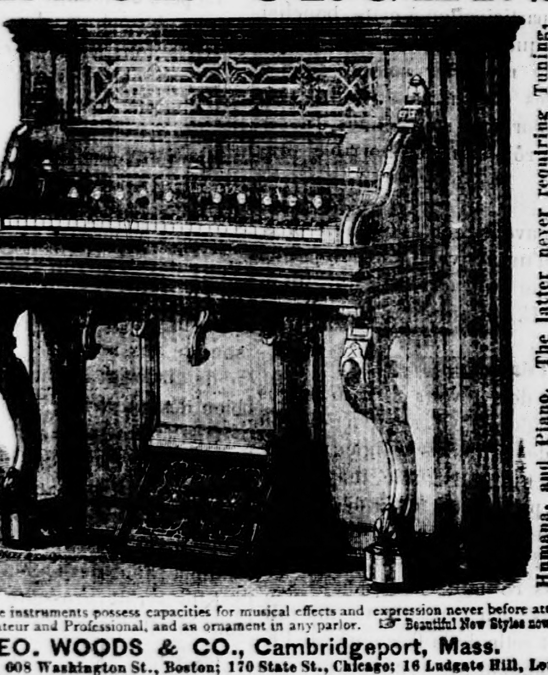

Excel in Quality of Tone, Thorough Workmanship, Elegant Designs and Finish, and Wonderful Variety of their Combination Solo Stops, Eoline, Vox Humana, and Piano. The latter never requiring Tuning, and giving the Organ the Brilliancy and Promptness of the Piano.

These remarkable instruments possess capacities for musical effects and expression never before attained. Adapted for Amateur and Professional, and as an ornament in any parlor. ☞ Beautiful New Styles now ready.

GEO. WOODS & CO., Cambridgeport, Mass.

WAREROOMS: 608 Washington St., Boston; 170 State St., Chicago; 16 Ludgate Hill, London.

THE VOX HUMANA →A leading Musical Journal of selected music and valuable reading matter. By mail for $1 per year, or ten cents a number. Each number contains from $1 to $2 worth of the finest selected music. GEO. WOODS & CO., Publishers, Cambridgeport, Mass.

Celebres Orgues de Salon

Golden Tongue de

BEATTY.

MM. Geo. P. Rowell et Cie., (N/Y.) Le *Newspaper Reporter* dit :

" Daniel F. Beatty, le constructeur d'orgues de Washington, N.-J., pousse les choses avec la plus grande vigueur."

(DE Wm. PEOL, CHUTES DE NIAGARA, N.Y.)

" Un usage de quelques mois de cet élégant Orgue de Salon me convaincre que c'est un des meilleurs qui soit. Le son en est riche, varie et des plus agréables. Je le recommande chaudement comme instrument de Salon, d'Ecole, d'Eglise, etc.

Les plus belles offres possibles. Argent remboursé et fret payé, aller et retour, par moi (Daniel F. Beatty) si l'acheteur n'est pas satisfait après cinq jour d'essai. Garantie de cinq ans. Faites venir le catalogue des témoignages avant d'acheter un Orgue de Salon. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,

WASHINGTON, NEW-JERSEY, E. U., A.

10 Août, 1876. !-a

PIANNO BEATTY !

Grand, Carré et Droit.

De Geo. E. Letcher, ci-devant de Wm. N. Letcher et Frère, Banquiers, Fayette, Ohio.

" Nous avons reçu le Piano, et pensons qu'il possède un son meilleur que pas un ici. Nous n'avons eu à attendre que peu de temps pour en juger, Si voas voulez des recommandations ce sera avec le plus grand plaisir que nous vous en donnerons."

James R. Brown, Ecr.,Edwardsville Ill., dit :

" Le Piano Beatty que nous avons reçu donne entière satisfaction."

Envoyer pour les catalogues

S'adresser à

DANIEL F. BEATY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A

Daniel F. Beatty

ORGUES DE SALON.

Ces instruments remarquables ont une capacite pour les effets musicaux et l'expression qui n'a jamais ete atteinte auparavant ; ils conviennent aux Amateurs et aux Professeurs, et sont un ornement pour un salon.

ILS EXCELLENT EN QUALITÉ DE SON, MAIN-D'ŒUVRE DE PREMIÈRE CLASSE, DESSIN ÉLÉGANT ET FINI,

et en une grande variete dans la combinaison des Solos et des Jeux.

Le genre *Centennial* est maintenant prêt.

S'adresser à

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.-A

ORGUES DE SALON DE BEATTY.

STYLE ÉLÉGANT, avec améliorations Nouveaux et magnifiques jeux. Plus de mille organistes et musiciens recommandent ces Orgues comme de Premier Choix pour le ton, le mecanisme et la durée. Garantie de six ans.

SUPREME ELEGANCE—DERNIERS PROGRES

Ces Orgues ont reçu les plus hauts prix en concurrence avec d'autres pour leur

SIMPLICITE, LEUR DUREE, LEUR ACTION

ET LEUR JEU FACILE.

SON PUR, DOUX ET ÉGAL ; EFFETS D'ORCHESTRE, ET ACCÈS INSTANTANÉ AUX ANCHES.

Faites venir la liste des prix : Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington New-Jersey, E.-U.-A

PIANO BEATTY ! !

Grand Carré et Droit.

(De Jas F. Regan, maison Regan et Carter, Editeurs de la *Tribune* quotid. et hebdom., Jefferson City Mo.) après avoir reçu un instrument de $700, M. Regan écrit :

" Le Piano nous est parvenu en bonne condition. J'en suis bien satisfait. Il est tout ce que vous avez dit qu'il etait."

(De E. R. Baldridge, Bennington Furnace Pa., après avoir reçu un Piano de $700.)

" Le Beatty " reçu le 4 courant est en parfaite condition, et remplit toutes les conditions du programme Je ne suis pas juge en pareille matière, mais Mme. B. dit qu'il possède un son très-doux et l'aime beaucoup."

Les meilleures avantages offerts. Prix remboursé sur le Piano renveyé ainsi que sur tout le fret, par moi, Daniel F. Beatty si l'instrument ne donne pas satisfaction dans les cinq jours de sa réception. Pianos garantis pour six ans. Agents demandés. Faites-vous adresser le catalogue. Adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New Jersey, E.-U.

PIANO BEATTY!

Grand Carré et Droit.

Cet instrument est le plus beau et le meilleur piano qui ait jamais été fabriqué ici ou en Europe ; il possède un son d'une richesse, d'un volume et d'une profondeur extraordinaire, allie au brillant, à la clarte et à une égalite parfaite sur toute l'etendue de l'echelle. Il se distingue surtout par la durée surprenante du son dont la puissance ni la qualite sympathique ne change jamais sous le doigter le plus delicat ou le plus puissant. L'espace manque pour decrire pleinement ces magnifiques instruments. Escompte d'agent donaé partout où je n'ai pas d'agents.

Souvenez vous que vous ne courrez aucun risque en achetant un de ses instruments célèbres. Si après cinq (5) jours d'essai le piano ne vous satisfait pas, votre argent vous est remboursé après le renvoi et la réception du piano par Daniel F. Beatty, et le fret vous est de même paye. Pianos garantis pour six ans ; adresse :

DANIEL F. BEATTY,
Washington, New-Jersey, -UEA.

Thomas Lusted,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

Carosses, Wagons, Sleighs, &

Specialite dans les Gros Wagons.

OUVRAGES DE FERRURE, Ferrage de Chevaux.

Reparations de tout genre executes sans replique.

ATELIERSDE CAROSSERIE

DE MANITOBA,

Angle de l'Avenue McDermot et de la Rue Arthur, Winnipeg

26 Mars 1877 aa

Examen des Instituteurs.

Il y aura, lundi le 20 courant au Collége de St. Boniface, à 3 heures P. M., un examen de ceux qui aspirent à l'enseignement dans les écoles elementaires catholiques de Manitoba.

ELIE TASSÉ,
Surintendant.

L'Hon. J. Dubuc,

AVOCAT,-NOTAIRE, ETC.

BUREAU :—Rue du Bureau de Poste,

Bâtisse du Gouvernement,

Winnipeg.

ARGENT A PRÊTER.—Sur bonne garantie. —S'adresser à

J. DUBUC.

DR T. DESJARDINS, C.M. P.Q.

BUREAU :—Aux Coins des Rues Principale et Notre-Dame. Entree sur la Rue Notre-Dame, au-dessus du Bureau de Telegraphe.

Winnipeg, 13 Juillet, 1876. 1a

Graines—Graines—Graines.

Afin de satisfaire aux besoins de cette Province qui grandit si rapidement, j'ouvre en ce moment et mets en vente un assortiment de Graines de champ et de jardin des meilleures espèces. Je possède une expérience de plusieurs années en ce genre d'affaires, et pouvant acheter directement des jardiniers et cultivateurs les plus recommandables et d'une reputation bien etablie sur ce continent et en Europe, je suis par là même en état d'offrir au public un article supérieur à tout ce qui a jamais ete mis cidevant sur ce marché.

INSTRUMENTS AGRICOLES ET FERRONNERIES.

Agent pour les balances Wilson qui n'ont pas de supérieures dans la Puissance du Canada.

ROBERT R. KEITH,

Grainetier, Grande Rue, côté Est, au nord du Bureau de Poste, Winnipeg.

Les marchandises ci-dessus seront vendues aux prix d'Ontario, outre une legère commission pour couvrir le fret.

Les marchands et autres personnes ayant besoin de grandes quantités devront envoyer leurs commandes ; j'y apporterai le plus grand soin.

CIGARES ET TABACS DES MEILLEURES SORTES.

De plus, afin de faire de la place, je suis pret à sacrifier un assortiment de fruits conserves que j'ai en magasin.

Winnipeg, 1 Mars, 1877. 6m

SOCIÉTÉ

D'Agriculture Provinciale et Industrielle

A une assemblée du Bureau des Directeurs de cette Société tenue le 9 AOUT, il a été résolu d'augmenter la souscription des membres après le premier de septembre prochain, de $1.00 à $1.50.

Tous les membres sont priés d'en prendre avis.

Par Ordre,

JAMES STEWART,
Sec.-Trésorier.

St. Boniface, 20 Août, 1877. 2f

ATELIERS DE CAROSSERIE

DE

ST. BONIFACE,

F. X. LAMBERT,

FABRICANT ET IMPORTATEUR DE

CAROSSES, WAGONS, SLEIGHS, &c.

REPARATIONS DE TOUT GENRE SANS REPLIQUE.

M. LAMBERT à l'honneur d'informer ses nombreux amis et le public en général qu'il vient d'ouvrir une boutique à St. Boniface, chez Israël Gibaud, près de la traverse, où il pourra exécute sous le plus court délai toutes les commandes que l'on voudra bien lui confier.

M. Lambert invite le public à venir lui faire visite afin d'examiner ses ouvrages et il est certain qu'il donnera entière satisfaction.—Souvenez-vous bien de l'endroit chez

I. GIBAUD,
Près de la Traverse à St. Boniface.

19 Juillet, 1877. 3m

EMPLATRES POREUSES PERFECTIONNEES DE CAOUTCHOUC A LA BELLADONE DE MITCHELL.

Jamais il n'y a eu comme à présent autant de maladies guéries par les applications extérieures. Il est notoire que plus de la moitié du monde se sert d'emplâtres ordinaires.

Les principaux ingrédients qui entrent dans la composition de ces emplâtres Mitchell sont la gomme Olibanum, le caoutchouc et la poix de bourgogne, et mêlée avec les gommes purement médicinales, forme l'un des moyens les plus puissants pour cicatriser les plaies.

Ces emplâtres, de l'aveu de tous ceux qui s'en sont servi, agissent plus promtement qu'aucune autre, et l'application d'une seule vaut plus que cent autres ordinaires. Les autres emplâtres sont lentes et exigent d'être toujours appliquées pour guérir ; il en est autrement de celle-ci qui soulagent instantanément.

Elles jouissent de toutes les proprietés calmantes, réchauffantes et fortifiantes des autres emplâtres. Grand nombre de personnes qui ont été guéries de rhumatisme très douloureux, douleurs de rognons, ad poitrine ou de côté, sont d'avis qu'elle le doivent aux qualités électriques possédées par ces emplâtres.

Elles sont douces et molles tout en étant très-adhérentes ; guérissent à coup sûr de douleurs de reins, de côté et d'estomac ; sont sans pareilles pour les rhumes invétérés, et préviennent souvent la consomption. Quelques uns mêmes croient qu'ils ont été gueris d'une consomption ancienne et bien définie.

Préparées par GEORGE E. MITCHELL, Lowell, Mass.

En vente chez tous les pharmaciens.

9 Juillet, 1877. 1-A.

LE "METIS."

Jeudi, 6 Septembre, 1877.

Ministres Federaux.

L'Hon. M. Pelletier, Ministre de l'Agriculture et de l'Emigration, et L'Hon. M. Mills, Ministre de l'Intérieur, sont arrivées vendredi dernier et logent à l'Hôtel Pacifique. Ces Messieurs sont venus passer quelques semaines à Manitoba pour examiner par eux-mêmes les affaires de leurs départements respectifs dans la Province. Espérons que leur visite aura un bon résultat.

L'Hon. M. Mills est accompagné de M. Burgess, son secrétaire, et M. Lowe, secrétaire de l'Hon. M Pelletier, doit arriver ces jours-ci. En attendant M. Jean E. Tétu, agi comme secrétaire du Ministre de l'Agriculture. Nous souhaitons la bienvenue à ces distingués personnages.

L'Ouverture des Classes.

C'est lundi de cette semaine que s'est faite l'ouverture des classes dans tous les colléges, couvents et écoles élémentaires catholiques de la Province.

Nous ne saurions engager trop fortement les parents à veiller sur l'assiduité de leurs enfants à fréquenter leurs classes, car rien ne nuit autant au progrès soit général soit particulier que les absences des élèves.

C'est ensuite le meilleur moyen d'attacher l'enfant à ses études, car le découragement ou le dégoût s'empare d'ordinaire de celui qui se trouve tout à coup dépassé par ses compagnons par la perte d'une ou plusieurs leçons ou explications.

Si l'instituteur ou le professeur se croit obligé de revenir sur les études des classes précédentes, afin de mettre les absents au courant, la classe entière subit par là très-souvent une perte de temps et des retards qui constituent une injustice pour les écoliers assidus.

C'est surtout dans l'éducation que le temps est de l'argent.

Les années perdues par les absences ou l'insuffisance de l'enseignement ne se retrouvent plus ou très-difficilement.

Nous insistons donc très-fortement sur cette idée, et nous espérons que les parents veilleront encore plus que par le passé sur l'assiduité s'ricte et absolue de leurs enfants à fréquenter leur écele.

NOUVELLES LOCALES.

— Madame l'Hon. J. Royal est arrivée de Montréal dimanche dernier.

— Un nommé Atwin, a été condamné par le juge Betournay à six mois de prison pour larcin.

— Il est question d'élever à $500 le prix des licences de cabaret à Winnipeg.

— L'Exposition Provinciale doit avoir lieu à Winnipeg, mardi et mercredi le 2 et le 3 octobre.

— M. J. Adams, a dernièrement tué un ours énorme dans le voisinage de la Petite Montagne de pierre.

— M. F. Fagerie, du club de Manitaba, vient de prendre charge de l'Hôtel International.

— Depuis une couple de semaines le temps est remarquablement beau et très favorable aux fermiers pour leur récoltes.

— Les taxes muninipales de la cité de Winnipeg pour l'année courante se montent à 1¼ par cent de la propriété cotisée.

— Madame Laird et ses six enfants, M. E. A. Forget et sa Dame, M. W. J. Scott et sa Dame, sont partis hier pour la Rivière Bataille.

—M A. H. Bertrand, de la maison Bertrand et Prud'homme, est arrivé dimanche de Montréal, où il était allé faire ses achats d'automne.

— M. W. W. Ogilvie, grand propriétaire de moulins à farine de Montréal et riche marchand de grain vient d'arriver ici pour essayer l'exportation du blé de Manitoba.

— M. Campbell, secrétaire particulier de Lord Dufferin et M. Den. du *Globe*, sont partis mardi pour aller rencontrer le Gouverneur-Général au Fort Alexandre.

— La position de maître de Poste de Winnipeg est devenue vacante, et on parle de M. Hargrave, assistant maitre de Poste, comme successeur de M. McDougall.

— Le Gouverneur-Générai et sa suite sont arrivées au Lac des Bois samedi et sont embarqués immédiatement sur le *Lady of the Lake*, pour le Portage-du-Rat.

— Les Hon. MM. Pelletier et Mills sont allés lundi visiter le Pénitencier : ils doivent se mettre en route ces jours-ci pour l'Ouest de la Province.

— Plusieurs cultivateurs de la Province ont acheté des moissonneuses perfectionnées qui, au lieu de laisser le grain en javelles, le mettent en gerbes bien attachées avec du fil de fer.

— S. H. le Lieut.-Gouverneur Morris a commencé à empaqueter une partie de ses effets pour être expédiés à Perth, Ont. On dit que Mme. Morris et sa famille se mettront en route vers la fin de septembre.

— Le Révd. Père Lacombe parti au milieu d'août pour aller assister les autorités à conclure le traité avec les Pieds Noirs, est tombé sérieusement malade à St. Paul, Minn. Mais on croit qu'il est mieux et à dû continuer son voyage.

Nouvelles Canadiennes.

Son Excellence Mgr. Conroy a visité les Trois-Rivières le 28 août. Il se rendait ensuite à Montréal où il devait passer quelques semaines.

—

Environ 2500 pèlerins sont partis de St. Hyacinthe le 20 août par convoi spécial pour Ste Anne de Beaupré. Le pèlerinage est présidé par Sa Grandeur Mgr. Moreau, accompagné de 50 prêtres du diocèse.

—

La *Gazette de Sorel* vient d'entrer dans sa 21ème année d'existence.

—

Un télégramme reçu le 19 août, nous apprend la mort de Messire Joseph Aoustin, prêtre de S. S., décédé en France, à l'âge de 61 ans.

Pendant plus de 50 ans, il a exercé à Montréal son ministère de charité, et avec un zèle que chacun connait.

—

La Minerve prendra, le 9 septembre courant, sa 50ème année d'existence.

—

Une dépêche de l'Assomption, en date du 23 août, nous apprend la mort du Révd. M. Edouard Labelle, ancien curé de Repentigny.

—

M. J. C. Taché, député-ministre de l'Agriculture à Ottawa, vient de publier une brochure intéressante sur : *La mouche ou la chrysomèle des patates. chrysomela Decemlineata, et le moyen d'en combattre les ravages.*

Cette brochure qui devrait être entre les mains de tous les cultivateurs, a été imprimée chez MM. Burland-Desbarats, Montréal.

Le prix n'en est que 10 cts.

—

Le 16 août dernier, a été installé à St. Hyacinthe, le nouveau chapître créé par Mgr Moreau. Il y a onze chanoines dont trois demeurent à l'évêché, trois au séminaire et les cinq autres dans les paroisses.

Les noms des nouveaux chanoines sont les suivants : à l'évêché, M. le G. V. Gravel, et MM. Decelle, curé et X. Bernard. Au séminaire : Mgr. Raymond, et MM. Prince et Ouellet, et dans les paroisses, M. le G. V. Millier, et MM. Archambault, Leclerc, Beauregard et O'Donnell.

—

Le *World* de Londres dit que Lord Dufferin est le gouverneur le plus populaire et le plus actif que le Canada ait eu depuis bien des années Il ajoute que si les Canadiens se décidaient à transformer la Puissance en une monarchie élective, il n'y a pas de doute que Lord Dufferin serait, à l'unanimité, élu roi du Canada.

—

L'Hon. M. Mills a eu, à Washington, plusieurs entrevues avec le président Hayes et le secrétaire de l'intérieur Schurz, relativement à la question indienne. Il a pleinement expliqué le système suivi par le Canada à l'égard des Indiens, et a appris que le premier magistrat de l'Union avait l'intention d'adopter une ligne de conduite semblable pour en finir de suite avec le système des agents,en confiant à des officiers expérimentés de l'armée l'administration des postes.

Une commission nommée par le gouvernement des Etats-Unis devra se rendre immédiatement au Fort Walsh pour faire un traité avec le Bœuf Assis sous la protection duquel il se rendra dans les réserves de sa tribu. On voit par là que le gouvernement canadien reconnait la gravité des complications que peut amener la présence d'Indiens des Etats-Unis sur notre territoire. Bœuf Assis et sa bande occupent maintenant une section du pays où le buffle est abondant, mais pas plus qu'il ne faut pour nos propres tribus.

Les Pieds Noirs, les Assiniboines et les Cris sont terriblement jaloux de cet établissement de Sioux hostiles, et peuvent, au premier jour, les attaquer, ce qui entraînerait toute notre frontière de l'Ouest dans une grande guerre indienne.

Pour détourner une telle catastrophe, il est nécessaire qu'une politique identique inspire les deux gouvernements dans cette question. M. Mills espère que la politique plus éclairée que doit adopter le président des Etats-Unis, aura pour effet d'assurer le retrait des Indiens américains de notre territoire et de fonder une paix durable dans tout le pays de l'Ouest.—*Minerve.*

ETATS-UNIS.

La publication du *Daily Witness*, de New York, est suspendue depuis hier, faute d'encouragement, dit ce journal.

—

L'autorité allemande vient de supprimer, à Mulhouse, le dernier journal alsacien qui se publiait encore en langue française.

—

Selon un statisticien du Maine, il y a 63 grandes loges maçonique dans le Canada et dans les Etats Unis.

Le nombre des membres est de 602,919.

—

Les autorités américaines paraissent décidées à en finir avec le Mormonisme. Elles l'attaquent avec viguenr dans la personne de ses chefs, instigateurs ou complices de nombreux crimes, principalement du massacre des 157 émigrants de l'Arkansas. Lee a déjà payé de sa tête sa participation à cette boucherie et voici que le grand jury d'Utah vient de rapporter comme fondés des actes d'accusation contre 75, autres Mormons soupçonnés d'avoir joué un rôle dans cet horrible drame.

—

Nous avons reçu le numéro prospectus d'un nouveau journal publié en langue française à St. Paul, Minnesota E.U. portant le titre de *Franco Canadien.*

On lit dans son programme.

"Que dois-je vous dire à propos de mes idées, de mes convictions, ou plutôt des principes religieux et politiques qui ont guidé ma course jusqu'à présent, et qui, nécessairement, devront s'incarner dans mon journal ? Mes convictions religieuses vous les connaissez déjà : je suis Français ; par conséquent, ma religion est celle de la fille ainée de l'Eglise. Je n'ai pas et ne puis pas en avoir d'autre."

Il soutiendra la politique du parti démocrate aux Etats Unis Il annonce qu'il travaillera de toutes ses forces à l'union de tous les Canadiens Français.

—

UN INCIDENT SURPRENANT. —Un journal rapporte la touchante histoire suivante de la mer :

A l'un d'un voyages d'un steamer appartenant à la Compagnie de New York et Liverpool, lequel était chargé d'immigrants, la fièvre de vaisseau se déclara à bord Le charpentier du steamer qui avait avec lui son petit garçon âge de douze ans, fut une des premières victimes. Ses camarades l'enveloppèrent tristement dans son hamac, et lisant le service funèbre, attachèrent une meule à ses pieds dans le but de le faire couler à fond, et le confièrent à l'océan. Le pauvre garçon plein de chagrin de la perte de son protecteur naturel, s'élança pardessus bord et avant qu'on put lui porter secours, il fut hors de portée de toute assistance humaine.

Le jour suivant, on aperçut un énorme requin dans les eaux du vaisseau, et comme il faisait calme, les matelots demandèrent la permission de le capturer, ce qui fut accordé par le capitaine.--S'étant procuré un crochet on y attacha une chaine et une ligne amorcée avec du lard ; on jeta le tout par-dessus bord, et on eut bientôt le plaisir d'attraper le monstre, qu'on hissa sur le pont à l'aide du guindal. Pendant que le requin se debattait sur le pont dans les dernières convulsions de l'agonie, les matelots entendirent un bruit sourd étrange, qui semblait venir du captif mourant. Prenant une hache ils fendirent en deux la masse alors inerte du requin, et à leur grande surprise, trouvèrent qu'il avait avalé le charpentier, la meule et le garçon, et le premier, qui ne s'était qu'évanoui, avait arrangé la meule, et avec l'assistance de son garçon pour la tourner, "était en train d'aiguiser son couteau de poche pour se faire une sortie !"

Qu'en pensez-vous ?

La Science du Menage.

Ne savoir plus être enfant, ne vouloir plus l'être, surtout ne pas souffrir qu'on le soit devant nous, c'est presque être méchant, et nous ne voudrions pas ces gens-là pour amis.

Outre ces jeux de petits ou de grands enfants, il en est d'autres que nous appellerons plus sérieux, et qui deviennent pour la jeune fille une occasion de dévouement et de mérite.

Le père de famille aime le jeu de dames, les échecs, les cartes ; faire sa partie tous les soirs est tellement dans ses habitudes, qu'il est mécontant chaque fois qu'il est obligé de l'omettre.

Habituellement ces jeux exigent du calcul, de l'attention ; ils ne sont pas pour vous, jeune fille, un délassement ; ils le sont pour votre père. Votre devoir et votre cœur, d'accord ici l'un et l'autre, vous disent de vous mettre à l'œuvre et de venir, le sourire aux lèvres, offrir à votre père de disposer l'enjeu qu'il voudra bien désigner.

Une femme n'est à sa place autour d'une table de jeu que lorsque le dévouement ou la charité l'ont poussée à s'y présenter, et dans ce cas qu'elle ne fasse pas connaître que c'est la complaisance qui l'a amenée là.

Elle serait grossière et perdrait tout mérite pour le ciel.

Les fleurs.—Il est encore un autre genre de délassement qui, s'il n'est pas exclusivement pour le soir, procure dans la famille de douces jouissances presque toute l'année ; *c'est la culture des fleurs.*

Des livres spéciaux donnent le mode de semence et de conservation, nous n'avons qu'à dire un mot du côté moral.

"Je me défierais toujours de celui qui n'aime ni les fleurs ni les enfants, disait un philosophe, et lorsque, sur la petite fenêtre d'une ouvrière, je vois onduler au vent quelques fleurs bien fraîches je dis : Le travail et la bonté habitent là-haut, et je suis tenté de m'arrêter pour écouter si un ange ne répond pas à la voix de la jeune fille entonnant un cantique."

Pour s'aimer il faut se rassembler, et le cœur qui met sa joie à voir grandir une fleur, à l'arroser tous les jours, à sourire à chaque nouvelle feuille qui se montre, ce cœur là doit être plus qu'un autre porté à la vertu.

L'amour des fleurs suppose des goûts simples et innocents, la fuite des joies bruyantes, l'amour du chez soit, l'ordre dans la maison, et une parure bien fraiche, mais bien modeste.

Heureuses les enfants à qui de bonne heure, on a inspiré ce goût, l'ont conservé et l'ont senti grandir.

S'il vous est permis d'avoir un petit coin de jardin, c'est plus attrayant ; ayez au moins quelques fleurs à cultiver dans votre maison.

Fêtes de famille—Nous ne parlons pas des délassements pris en famille, mais au dehors, tels que les promenades, les parties lointaines, longtemps rêvées, les repas sur l'herbe en été. Nous trouvons encore autour du foyer les *fêtes de famille.*

Oh ! n'en laissons pas passer aucune : anniversaires du jour de naissance, patron......ayons pour toutes ces fêtes, et pour tous aussi, pour notre père, notre mère, nos frères, nos sœurs, ayons un bouquet ; pour

tous un compliment, pour tous un cadeau fait de notre main, acheté de notre argent. Que ces jours là tout le monde soit heureux ; que les domestiques eux-mêmes reçoivent un présent et trouvent une nourriture plus succulente.

Rien n'ouvre les cœurs et ne les attache comme les fêtes.

Que ces jours-là surtout, nous re trouvions pour nos parents bien aimés notre affection d'enfants si expensive et si vraie.

Hélas ! pourquoi faut-il qu'à mesure que nous devenons grands nous ayons honte de la naiveté de nos ex pansions?

Nous n'osons presque plus embrasser nos parents, et cette honte extérieure descend jusqu'au cœur et le refroidit.

De là l'indifférence, puis la désaffec tion qui laisse taut de tristesse dans la vie de famille.

Que l'on cherche bian, et l'on verra que du jour où l'on a oublié d'embrasser son père ou sa mère, son frère ou sa sœur, le matin à leur lever, le soir avant de se séparer, on à commencé à les moins aimer.

Oh ! aimons, aimons toujours comme dans nos premières années, et s'il y a en grandissant une certaine convenance à garder devant les étrangers, cette convenance n'existe pas en famille.

Prière en commun.—Mais savez-vous ce qui conserve l'affection ? Ah ! sans doute, il faut se voir, s'embrasser ; il faut surtout prier ensemble.

L'union des corps ne vaut pas l'union des âmes, dit un pieux auteur.

La première n'est pas toujours possible la seconde l'est toujours.

Quelle joie douce et suave de pouvoir se dire : Ce que je pense, l'âme que j'affectionne le pense comme moi ; ce que je dis à cette heure, elle le dit comme moi ; et nos paroles intimes, parties même d'une bien grande distance, montent ensemble, s'entrelassant dans une indissoluble union, jusqu'auprès du bon Dieu, qui ne les distingue plus et les accueille comme venant du même cœur.

O vous qui vous aimez et voulez vous aimer toujours, faites ensemble les mêmes prières.

VARIETES.

— Au Mexique un juge d'instruction fait subir un interrogatoire à un prévenu politique.

Entre un huissier qui porte un télégramme, c'est un changement de place, le prévenu prend la chaise du juge et *vice versa*.

Après quelques minutes, autre dépêche et autre gouvernement.

Le juge et le prévenu reprennent en se saluant courtoisement, leurs positions précédentes.

Seul, l'huissier reste impassible et immuable.

* *

Les grèves des mineurs aux Etats-Unis deviennent particulièrement menaçantes. Une dépêche de Scranton dit qu'il n'y a pas moins de 40,000 mineurs en grève entre Carbondale et Nanticoke. Les commis, les ingénieurs font eux-mêmes fonctionner les pompes d'épuisement pour empêcher les mines de se remplir. Les ouvriers de la "Lakawanna Iron and Coal Company," au nombre de [illegible],000, sont en grève, et quelques-uns ont essayé de piller les magasins de vivres de la compagnie qui sont gardés par des surveillants armes.

Les comités de vigilance se sont rassemblés à Scranton. Un corps nombreux de grévistes, qui paradait dans Washington avenue, s'est trouvé en présence d'un détachement de vigilants, sur lequel il a ouvert le feu. Les vigilants ont riposté. Il y a eu quatre personnes tuées et neuf mortellement blessées. Du nombre de celles-ci est le maire de la ville, M. McKune. Sa femme, Mme. McKune, a été aussi grièvement blessée, mais non sans espoir de guérison.

On craignait de nouveaux excès pendant la nuit. Les vigilants n'étaient pas assez nombreux pour faire face aux grévistes, et on attendit avec la plus vive anxiété l'arrivée de forces militaires.

CE QU'ILS EN DISENT ! QUELQUES FAITS POUR LE PUBLIC.—Il y a bien peu de préparations médicales qui aient résisté au jugement du public pour un laps de temps considérable. Une de celles-là est DR. THOMAS ELECTBIC OIL. Lisez ceci afin de vous con vaincre : —Thos. Robinson, Farnham Centre, P. Q., écrit : " J'ai été atteint du rhumatisme pendant près de dix ans, j'ai essayé beaucoup de remèdes sans avoir senti de mieux jusqu'à ce que j'aie essayé *Dr. Thomas Electric Oil*, et depuis ce temps-là je n'ai plus ressenti aucune atta que. Je le recommande à tous." J. H. Earl, Hôtellier, West Shefford, P. Q., écrit : "J'ai été atteint de douleurs pendant plusieurs années. J'ai essayé plusieurs médecines avec peu ou point d'effet, jusqu'à ce que j'aie essayé *Dr. Thomas Electric Oil*, qui m'a causé un mieux immédiat, et je dirai que je m'en suis toujours servi depuis. Personne ne devrait s'en passer. J'en ai fait usage pour mes chevaux dans les cas de coupures plaies &c., et je crois que c'est aussi bon pour les chevaux que pour les hommes." A. Maybee, Marchand Workworth écrit : J'ai vendu quelques centaines de bouteilles d'*Electric Oil*, et ce remède est accuilli par le public pour une des meilleures médecines qui aient jamais été en usage. Elle a fait des guérisons merveilleuses en soulageant les douleurs, maux de gorges etc., et elle est digne de la plus grande confiance.

Joseph Rusan Township, Percy, écrit :

J'ai été avisé d'essayer *Thoma's Electric Oil*, pour un genou estropié qui me fesait mal depuis trois ou quatre ans, et n'ai jamais trouvé de remède pareil pour guérir les blessures. C'est un bienfait pour le public.

MÉFIEZ VOUS DES CONTREFAÇONS.—Demandez DR. THOMA'S ELECTRIC OIL ; Voyez à ce que la signature de S. N. Thomas soit sur le cachet ; les noms de Northop et Lyman, sont empreints sur la bouteille. N'EN PRENEZ PAS D'AUTRE.

A Vendre ! !

(oo)

23 LOTS DE VILLE,

Dans St. Boniface,

Situés sur le Chemin allant à St. NORBERT et sur les Bords de la RIVIERE ROUGE, à un Mille de la Traverse.

CONDITIONS LIBERALES:

Les lots sur le Grand Chemin et sur la Rivière se vendront pour **$125.00** et les autres pour **$100.00**, dont

$5.00 par 3 Mois

SANS INTERET.

De plus, (l'Acte de Vente) sera fait *Gratis*.

Pour plus amples informations voir les Plans aux Bureaux du "Métis."

N. D. GAGNIER,
Agent.

St. Boniface, 6 Sept., 1877.

DEUX BŒUFS PERDUS.

Une récompense libérale sera donnée à quiconque ramènera à la résidence de l'Hon. M. Royal deux bœufs noirs de 4 à 5 ans qui ne sont pas revenus. L'un est parfaitement dompté et appartenait ci-devant à Thomas Brueau, de la Petite Pointe de Chêne ; il est perdu depuis cinq jours. L'autre a une croix sur la fesse gauche, est peu dompté et est perti depuis deux mois.

St. Boniface, 23 août, 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume Uni de la Grande Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

[L. S.]

ALEXANDER MORRIS,
Lieut. Gouverneur.

A nos fidèles et bien aimés les Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre Province de Manitoba, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de notre Province de Manitoba, en Notre Ville de Winnipeg, qui devait se tenir et avoir lieu le quatrième jour du mois de Septembre et à chacun de vous.

SALUT.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature dé la Province de Manitoba se trouve convoqnée pour le quatrième jour du mois de Septembre auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents.

Sachez maintenant que pour diverses causes et considérations et pour le plus grand aise et commodité de nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de Notre Province de Manitoba, de vous exempter et chacun de vous, d'être présents, au temps susdit, vous convoquant et par les présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en notre Ville de Winnipeg, Mardi le 6ième jour du mois Novembre prochain, pour y prendre en considération l'état et le bien-être de notre dite Province et y faire ce qui pourra sembler nécessaire, ce à quoi vous ne devez manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TÉMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'Honorable ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement à Fort-Garry, le quatrième jour de Septembre dans l'année de Nôtre Seigneur mil huit cent soixante et-dix-sept et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

Dans l'affaire de A. F. Westfall,

Failli.

Je John Balsillie, de Winnipeg, a éte nommé Syndic dans cette affaire.

Les créanciers sont priés de me faire parvenir leurs réclamations avant un mois.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 17 Août, 1877.

ACTE DE FAILLITE DE 1875.

William J. Macaulay,

et

Edward W. Jarvis,

Demandeurs.

et

William Besant,

Défendeur.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause.

JOHN BALSILLIE,
Syndic officiel.

Fort Garry, 1er Sept., 1877.

PROCLAMATION.

CANADA—PROVINCE DE MANITOBA.

VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A nos bien-aimés sujets dans notre Province de Manitoba.

SALUT :

ATTENDU que par et en vertu d'un Acte de la Législature de la Province de Manitoba, passé dans la quarantième année de Notre Règne intitulé : "Acte pour établir une Université Provinciale," il est décrété par la quarantième section d'icelui, que les dispositions du dit Acte deviendront en force aussitôt que le Lieutenant-Gouverneur en fixera le temps par proclamation.

Maintenant nous proclamons par les présentes et faisons savoir par cette Proclamation la nôtre, donnée sous le sceing et sceau de notre dit Lieutenant-Gouverneur, que l'acte ci-dessus cité est et sera en force de ce jour, du contenu des présentes nos loyaux sujets de la Province de Manitoba et tous autres qu'il appartiendra sont requis de prendre connaissance et se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes lettres patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Manitoba. TEMOIN Notre Fidèle et Bien Aimé l'HONORABLE ALEXANDER MORRIS, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de Manitoba, Membre de Notre Conseil Privé pour le Canada, etc., etc. En Notre Hôtel du Gouvernement à Fort Garry, le cinquième jour d'Avril dans l'année de Notre Seigneur mil huit cent soixante-et-dix-sept, et de Notre Règne la Quarantième.

Par ordre,

JOSEPH ROYAL,
Secrétaire Provincial

HÔTEL DU GOUVERNEMENT,
Fort Garry, 2 Août, 1877.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur d'acceptrr la résignation de Richard Power, Ecuyer, comme Inspecteur des Licences pour la Province de Manitoba.

Un bref de saisie a été émané dans cette cause et les créanciers sont notifiés de s'assembler à mon bureau dans la ville de Winnipeg, jeudi, le 16ième jour d'Août prochain, à deux heures P. M., pour recevoir un état de ses affaires, nommer un syndic s'ils le jugent à propos et régler les affaires de la succession en général.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

John Milnes McDonell,

Demandeur,

vs.

Roderick Campbell,

Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de *Fieri Facias* émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de John Milnes MacDonnell et à moi adressé, j'ai saisi et pris en exécution tous les droits, titres et intérêts du susdit défendeur sur ce certain lot ou morceau de terre et prémises sis et situés dans la Paroisse de St. Andrew Nord, dans le Comté de Lisgar et Province de Manitoba, et comprenant le lot No. 130 dans la dite Paroisse, selon l'arpentage du Gouvernement de la Puissance.

Le tout sera exposé en vente à mon bureau dans la Cité de Winnipeg, Lundi, le 20ième jour d'Août A.D. 1877, a 2 heures P.M.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Par C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 16 Mai, 1877.

Pour être Régistrateur des Titres pour le Comté de Marquette Ouest :

William J. James, avocat, de Portage la Prairie, Ecuyer, Rice Meredith Howard, avocat, Ecuyer, qui a résigné.

Pour être Inspecteur de la Poudre pour le comté de Selkirk, M. James McIlroy, en remplacement de Richard Bower, Ecuyer, dont la résignation est par les présentes acceptée.

HÔTEL DU GOUVERNEMENT.
Fort Garry, 18 Juillet, 1877.

Il a plu à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de faire la nomination suivante :

Pour être grand-voyer en vertu de la 40ième Vic. Cap. 8 des statuts de Manitoba :

Pour le District No. 19 ou le District Scolaire de St. Laurent :

Daniel Devlin, de St. Laurent, Lac Manitoba, Ecuyer, en remplacement de Joseph Lavallée, dont la résignation est par les présentes acceptée.

Il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de faire les nominations snivantes :

Pour être Commissaire pour recevoir les affidavits in B. R en vertu de la 35 Vic. Cap. 3, des Statuts de Manitoba.

Pour les comtés judiciaires de Selkirk, Lisgar, Provencher, Marquette Est et Marquette Ouest :

Rice M. Howard, avocat de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être juge de paix pour les comtés judiciaires de Selkirk, Lisgar, Provencher, Marquette Est et Marquette Ouest :

William Hespeler, de la Cité de Winnipeg, Ecuyer.

Pour être constable pour le comté de Marquette Ouest :

George McRae, de Gladstone, gentilhomme.

AVIS.

Tous ceux qui ont des Impressions a faire, feraient bien de venir aux Ateliers du Journal

"LE METIS,"

AVANT D'ALLER AILLEURS.

On Execute a ce Bureau

TOUTES SORTES D'IMPRESSIONS DE GOUT.

Le tout se fait dans les meilleurs Gouts et à meilleur marché que n'importe ou ailleurs.

Les Bureaux sont sur la Rue Dumoulin a St. Boniface.

VENTE DE TERRE PAR LE SHERIF.

Andrew G. B. Bannatyne et autres,
Demandeurs,
vs.
Frederick Fulcher,
Défendeur.

Par et en vertu d'un Writ de Fieri Facias émané de la Cour du Banc de la Reine à la poursuite de Andrew G. B. Bannatyne, William J. Macauley et Edward W. Jarvis et la Banque des Marchands du Canada, et à moi addressé et livré j'ai saisi et pris en exécution, tous les droits, titres et intérêts du susdit Défendeur sur les lots suivants savoir :

Tout ce certain lot ou morçeau de terre et prémises sis et situés dans la paroisse de Andrew Sud dans le Comté de Lisgar connus et décrits comme suit :

Commençant sur la rive Ouest de la Rivière Rouge à la limite nord-est du lot possédé par William McKay et John Schultz de là à deux milles à l'ouest et de là à angle droit jusqu'au lot de Francis Gibon, de là quatre chaînes à l'est le long de la limite du lot du dit Francis Gibon suivant le courant de la dite Rivière deux milles jusqu'au point de départ de la contenance de soixante-quatre (64) acres plus ou moins et enrégistré suivant l'arpentage de la Compagnie de la Baie d'Hudson comme le lot No. 119 et suivant l'arpentage du Gouvernement de la Puissance, le No. 19 dens la Paroisse de St. Andrew.

Ce lot est grevé d'un hypothèque de trois cents soixante piastres et intérêts—aussi tous ses droits, titres, et intérêts sur le lot No. 265 arpentage de la Puissance, sis et situé dans la Paroisse de St. Andrew, Comté de Lisgar, du coté Est de la Rivière Rouge; borné à l'ouest par la dite Rivière Rouge, au sud par les terres appartenant ou en la possession d'un nommé Kippling à l'ouest par la limite des deux milles et au nord par les terres appartenant ou en la possession de Henry Erasmuson le dit lot ayant six chaînes de front sur la dite Rivière Rouge et de la contenance de cent acres plus ou moins avec tous et chacun des droits y appartenant.

Tous ses droits, titres et intérêts sur le lot partie de No. 2 arpentage de la Puissance, dans la paroisse de St. Andrew, sis et situé dans St. Andrew sud, dans le Comté de Lisgar susdit, du côté est du Grand Chemin et plus particulièrement décrit comme suit ; commençant à un point du côté est du grand chemin sur le lot No. 2 d'accord avec l'arpentage d'un nommé Vaughan à douze verges de distance de la limite entre les lots d'un nommé Whitway et d'un nommé Joseph Tait, de là à l'est 69 verges parallèlement à la dite limite et à une distance de douze verges de cette limite, de là au sud et à angle droit, (69) soixante et neuf verges jusqu'à la dite limite, de là à l'ouest et parallèlement à la dite limite (69) soixante et neuf verges jusqu'au grand chemin, au point de départ, de la contenance d'un acre anglais plus ou moins. Ce lot est sujet à un hypothèque de $2,500.

Les susdits lots seront exposés en vente à mon bureau dans la cité de Winnipeg, mercredi, le septième jour de novembre, A. D., 1877 à midi.

COLIN INKSTER,
Shérif.

Per C. CONSTANTINE,
Député Shérif.

D. M. Walker, Avocat des Demandeurs.

Bureau du Shérif,
Winnipeg, 2 Août, 1877.

LES

ORGUES DE SALON

"ETOILE"

ALLEGER, BOWLBY & CIE.

Surpassent en ton et en puissance aucun autre Orgue à anches qui ait jamais été fabriqué dans le pays. Les juges les plus compétents les ont examinés, et tous ceux qui s'en servent en sont contents. Le facteur, par un judicieux usage des jeux et du *Swell* breveté, a adapté ses instruments à la voix humaine depuis les sons les plus doux jusqu'à un volume de son que n'a pas

egale encore aucun instrument.

Les propriétaires, depuis plusieurs années, se sont appliqués à noter les défauts et les besoins des instruments à anches, et ne cessent d'en corriger les imperfections ; et aussi, leurs produits ont-ils atteint un ton qui les assimile tellement à celui même

Des Orgues a Tuyaux,

Qu'il est Difficile de s'appercevoir de la Difference.

LES DERNIERES AMELIORATIONS

se trouvent dans chaque instrument. Les caisses sont de noyer noir à panneaux, poli, ce qui fait de chaque instrument un

MAGNIFIQUE MEUBLE.

Ces orgues n'ont besoin que d'être vues pour être appréciées :

Prix Extremement Bas pour

ARGENT COMPTANT.

On demande des Agents, soit hommes ou femmes, dans chaque Comte du Canada et des Etats-Unis. Escompte libéral fait au Clergé, aux Instituteurs, aux Ministres, Eglises, Ecoles, etc., là où il n'y a pas d'agent pour nos Instruments.

CATALOGUES ET PRIX ENVOYES *Gratis*.

ADRESSE :

ALLEGER, BOWLBY & Cie,

WASHINGTON, N. J.—ETATS-UNIS.

H. W. ALLEGER, T. B. MCMURTRIE
C. P. BOWLBY, EDWARD PLOTTS.

6 Juillet 1876. 1a.

CONSOMPTION

GUERIE POSITIVEMENT

Tous ceux qui souffrent de cette maladie et qui sont desireux de se guérir devraient essayer les CÉLÈBRES POUDRES CONSOMPTIVES DU DR. KISNER'S.

Ces poudres sont les seules qui soient connues pour guérir tous les maux de GORGES et les maladies de POUMONS. Afin de convaincre que nous cherchons pas à vous tromper nous vous en enverrons *Gratis, port payé*. UNE BOITE.

Nous n'avons pas besoin de votre argent jusqu'à ce que vous soyez parfaitement convaincus de la guérison que ces poudres auront produite : Si votre vie vaut la peine d'être sauvee, ne negligez pas de faire l'essai de ces remèdes, qui vous guérira certainement.

Prix : une grande boîte $3.00, expédiée dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada par la malle sur reçu du prix ci-haut mentionné.

S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877. 1aa

ATTAQUES D'EPILEPSIE

DU

HAUT MAL

GUÉRIES POUR TOUJOURS, — SÉRIEUSEMENT —, PAR UN MOIS D'USAGE DES CÉLÈBRES POUDRES DE CRISE DU DR GOULARD. Afin de convaincre les maladies que ces poudres ont l'effet indique, nous leur en enverrons GRATIS UNE BOITE PAR LA POSTE, port paye, comme essai. Comme le Dr Goulard est le seul medecin qui ait jamais fait de cette maladie une étude speciale, et comme il est à notre connaissance que des milliers ont été gueris par l'usage de ces poudres, NOUS GARANTISSONS LA GUERISON DANS TOUS LES CAS, OU NOUS REMBOURSONS L'ARGENT. Tous les malades devraient essayer de ces poudres afin de se convaincre de leurs vertus curatives.

Prix : une grande boite $3.00 ou 4 boites pour $10.00 expédiées par la malle dans n'importe quelle partie des Etats-Unis et du Canada sur réception du prix, ou par Express C. O. D. S'adresser à

ASH & ROBBINS,
360 Rue Fulton, Brooklyn, N.Y.

24 Mai, 1877.

N. GERMAIN & Fils

GRANDE RUE, WINNIPEG.

ENSEIGNE DE LA

GROSSE TARRIERE ET DU POELE DE CUISINE.

LA MAISON GERMAIN & Fils, si bien connue à Ottawa, Canada, vient justement d'établir une branche de leur établissement dans cette ville, comprenant un assortiment complet de toute espèce de Ferronneries, telles que Poëles, Ferblanteries, Voitures d'Enfants, Jard à l'Eau, Boites en Ferblanc, Bains de toute sorte, Plats et Chaudières de toute grandeur, Chaudrons, Marmites, Canards en Fer, Cuivre et Ferblanc, &c., &c. Enfin tous les ustensiles de cuisine trop nombreux pour être énumérés.

Notre Magasin de Fer est au complet, tels que Vitres, Mastiques, Huiles, Peintures, Clous, Vis, Fer en Barre, Lits en Fer, Instruments d'Agriculture, Meules, &c., &c.

Nous avons entrepris de venir en aide aux Familles Canadiennes déjà établies dans Manitoba, car avant aujourd'hui il était difficile de se procurer les effets nécessaires et à bon marché.

Messieurs les Membres du clergé et les Missionnaires de la Province, trouveront tout à leur avantage de se procurer les articles dans notre branche—chez nous.

Nous avons aussi des ouvriers de première classe attachés à notre établissement.

N'OUBLIEZ PAS LA PLACE,

Enseigne de la Grosse Tarriere et du Poele de Cuisine.

Grande Rue, Winnipeg.

21 Mai, 1877. 1m

ABONNEZ-VOUS

AU

JOURNAL "LE METIS."

Le seul Organe Francais publie dans le Nord-Ouest.

Le prix de l'Abonnement est de $2 50 par Annee,

PAYABLE D'AVANCE.

Tous ceux qui desireront le recevoir voudront bien s'adesser a J. C. S. ROYAL, Gerant.